



# ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION ET DES EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE

## POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

La voiture est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des personnes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'automobile reste indispensable pour la vie privée et professionnelle. Rouler en toute sécurité est donc une nécessité. Les accidents de la route ne sont pas tous liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à conduire en toute sécurité, les programmes de formations sont sans cesse améliorés, et surtout adaptés au trafic routier de plus en plus dense. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, et l'outil pédagogique « livret d'apprentissage » va guider « l'élève apprenant » dans sa progression avec l'aide de son enseignant diplômé de la sécurité routière ou de son accompagnateur.

## UTILITÉ DU LIVRET D'APPRENTISSAGE ?

C'est le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les différents cursus (formation traditionnelle, conduite accompagnée et supervisée)
- Les différents objectifs à travailler et à valider.
- Guider dans le parcours d'apprentissage et amener progressivement à l'autonomie

## QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme est une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour assurer sa sécurité et celle des autres.

Des cours théoriques et pratiques vont permettre d'atteindre les objectifs :

- Manipuler une voiture et circuler dans différentes configurations.
- Comprendre les règles du code de la route
- Se situer en tant que citoyen dans les choix de conduite.

## **PARCOURS THEORIQUE**

La formation théorique B (ETG) comprend des cours et des tests effectués en présentiel ou à distance et une sensibilisation sur les principaux facteurs d'accident, au travers de cours collectifs animés par un enseignant, sur rendez-vous et selon le planning affiché à l'auto-école.

Les 10 thèmes sont :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Passage de l'épreuve théorique :

A partir de l'inscription dans le centre de formation, il n'y a pas de délai pour se présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis.

En cas d'échec au code de la route, aucun délai imposé pour se représenter. En cas de réussite, 48H sont obligatoire pour l'épreuve pratique.

## **PARCOURS PRATIQUE**

Inscription à l'examen de conduite.

- Pour pouvoir être présenté, 20H de conduite minimum doivent avoir été effectués.
- Le centre de formation prend en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

- Un délai de 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, sera requis.
- Durant ce délai, 5 tentatives sont autorisées. Au-delà, l'examen du code ne sera plus valable.

Centre d'examen

C'est la préfecture qui donne les places. Un enseignant du centre de conduite accompagne l'élève sur le lieu d'examen avec le véhicule ayant servi à la formation.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique du permis de conduire est évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Les différentes compétences sur lesquelles l'élève sera évalué :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome pendant environ 5 mins.
- Réaliser une manœuvre
- Appliquer les règles du code de la route et les limitations de vitesse
- Pratiquer l'éco-conduite
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route

L'évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaire devant être acquis pour une conduite en sécurité. Il réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

La notation à l'examen de conduite

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points pour réussir son examen sans avoir fait de faute éliminatoire.